

PROCES VERBAL DU Conseil Municipal Terres de Bord

Séance du 13/11/2023

Présents

Patrice Philippe, Jean-Félix Wawrzyniak, Catherine Aubin, Claire Baglan, Marie-José Dué, Fabrice Autechaud, Orlane Maillard, Fabrice Lagouanelle, Maryannick Deshayé, Marie-Claude Sassine, Thierry Lecomte, Jacques Viel, Nicole Labiche, Marianne Jacques, Hubert De La Haye, Stéphane Rousé

Pouvoirs

Noémie Rieucan donne pouvoir à Nicole Labiche
Jean-Daniel Loménède donne pouvoir à Patrice Philippe
Christophe Biloé donne pouvoir à Claire Baglan

Secrétaire de séance

Stéphane Rousé

Informations du maire

- Le Conseil Municipal des Jeunes a rencontré le député Monsieur BRUN le 7 octobre dernier, puis a visité l'Assemblée Nationale le 20 octobre.

Il est projeté une visite de l'Assemblée Nationale ouverte à la population, avec également les habitants des communes alentour.

- Travaux à la mare de Tostes : début le 20/11. Une réunion avec les riverains se tient ce jeudi 16 novembre.

- City stade : Les demandes de subvention à la DETR ont été rejetées.

Une nouvelle demande a été déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

- Dégâts lors de la tempête :

* A nouveau, la ligne électrique alimentant Les Fosses a été touchée. Celle-ci passe au milieu d'arbres. Il y a eu nécessité pour effectuer la réparation de couper l'électricité aussi sur Ecrosville qui n'avait donc également plus d'eau (pompe de relevage n'étant plus alimentée).

La pompe d'assainissement aux Fosses s'est arrêtée, nécessitant une intervention avec groupe électrogène pour éviter un refoulement dans les maisons.

La commune va voir avec Enedis s'il y a possibilité de modification au niveau du réseau pour éviter ces problèmes à l'avenir.

* Toiture de l'église de Montaure touchée. Un devis est à faire.

* Arbre du prieuré tombé sur la ligne téléphonique et la fibre rue des Forrières. Les réparations sont en cours, les habitations sont pour l'instant sans téléphone et sans internet.

- Comptages des vitesses réalisés par le département (CD27)

* Sur la D112 (rue Pasteur), pas de problème de vitesse excessive relevée : Moyenne autour de 52 km/h

* Sur la D313 (route d'Elbeuf) : vitesse moyenne 81 km/h (au lieu de 50 km/h). Il y a donc nécessité d'aménager, avec financement d'une partie par le CD27. Le prix restant pourrait être partagé avec la commune de La Haye Malherbe qui est aussi concernée.

Attente des propositions d'aménagement de la part du CD27 d'ici la fin d'année.

- Rapport de la cour des comptes suite au contrôle réalisé : le rapport doit être étudié par le conseil municipal avant le 9 janvier.

- Maison de Mr Guéry à l'entrée de Tostes : une digue (merlon) va être réalisée pour un coût de 140 000 euros HT. Pas encore de date définie.

Mme Deshayes fait remarquer que cela avait été évalué à l'époque de l'agglomération Seine Bord il y a 15 à 20 ans. Fabrice Autechaud ajoute que le sous-sol de Mr Guéry est inondé de longue date

- Mme Labiche demande si l'étude pour les travaux de réfection générale de l'église de Montaure ne pourrait pas être réalisée.

Mr Philippe répond que ce n'est pas possible cette année, étant donné que la dépense n'est pas inscrite au budget. L'étude sera réalisée, mais il y a d'autres urgences actuellement comme la toiture de l'église qui fuit de nouveau, la toiture de la mairie qui fuit également, ainsi que les cheminées de la mairie qui menacent.

- Mme Deshayes demande si le refus de subvention pour le city stade a été motivée ?

Mr Philippe répond que non.

Mme Deshayes rappelle qu'elle est conseillère départementale, et qu'elle peut appuyer des dossiers si besoin.

Mr Philippe en prend note.

- Mr Viel demande des précisions sur le contenu du rapport de la cour des comptes
Mr Philippe précise que cela sera vu lors d'un prochain conseil municipal, et que les documents seront envoyés dans les délais avant ce conseil.

Approbation du PV du conseil municipal du 03 juillet 2023

Mr De La Haye demande que soit rajouté dans le PV qu'il n'avait reçu aucune convocation pour ce conseil municipal, raison de son absence !

PV adopté à l'unanimité

Décision modificative n°1 du budget primitif

Présentation par Mr Wawrzyniak

La décision modificative est principalement liée à des dépenses d'investissement : Arbustes, guirlandes pour les fêtes, travaux au niveau de la mairie, armoires à la salle de judo.

Mme Deshayes aimerait avoir un peu plus de détails.

Mr Philippe précise qu'il y aura une guirlande sur la mairie de Montaure, au carrefour de la boulangerie, à Tostes au niveau de l'ancienne mairie et au niveau de l'école.

Mr Lecomte demande si les Hameaux seront équipés ?

Mr Philippe répond qu'on ne peut pas tout faire mais que d'autres décorations seront déployées.

Les travaux à la mairie consistent en la réfection d'une marche de l'accueil qui était très abimée et la pose d'une main courante au niveau des marches, avant d'envisager ultérieurement un aménagement plus conséquent. Mr Philippe ajoute que des travaux s'avèrent nécessaires pour la mairie au niveau des cheminées qui menacent de s'effondrer et au niveau de la toiture.

Mme Sassine évoque la nécessité d'un marchepied pour pouvoir atteindre la boîte aux lettres de la mairie.

Mme Sassine s'interroge sur l'achat d'armoires au bénéfice d'un club (club de judo de la Haye Malherbe). Ne peuvent-ils l'acheter avec leurs subventions ?

Mr Philippe répond que la commune peut malgré tout leur payer d'autant que club de judo a changé tous les tapis.

Mme Deshayes demande confirmation que le club de judo de Montaure n'est plus présent. Mr Philippe confirme que le responsable du club a décidé de partir malgré le maintien de ses créneaux d'utilisation de la salle.

Mr Lecomte demande quelle est l'entreprise d'électricité qui va intervenir pour l'installation des guirlandes, si ce sera l'entreprise Blondel.

Mr Philippe répond que non, c'est l'entreprise qui va fournir les guirlandes qui les installera. Mme Deshayes fait remarquer que cela va engendrer des dépenses électriques supplémentaires, que ce n'est pas une raison d'en créer de nouvelles.

Mr Philippe précise que l'alimentation des guirlandes se coupera en même temps que l'éclairage public, et que les dépenses supplémentaires seront donc limitées.

Adopté à l'unanimité

CDG27 assurance complémentaire du personnel communal

Présentation par Mr Wawrzyniak

Résiliation de la convention actuelle au 1^{er} janvier 2024 par la compagnie d'assurances CNP Assurances.

CNP Assurances propose de souscrire à une nouvelle convention de prévoyance maintien de salaire avec une augmentation.

Il est demandé quelle est l'augmentation par rapport à l'ancien contrat. Il est répondu + 52 %

Mr Lecomte demande combien de membres du personnel ont adhéré ?

Mr Philippe et Mme Raoult répondent qu'ils n'ont pas encore tous les retours

Mr Lecomte fait remarquer que l'impact de l'augmentation dépend de la prise en charge de la mairie.

Mr Philippe répond que la participation communale est de 30 euros. Cette participation communale est fixe et ne se fait pas au prorata de salaire pour plus de simplicité.

Mr Philippe propose de souscrire à la convention de prévoyance maintien de salaire, proposée par le CDG et dont l'attribution est à la MNT.

Le conseil municipal accepte la proposition de Mr Philippe et fixe le montant de la participation financière pour la prévoyance maintien de salaire à 30€ par agent.

Décide de verser la participation financière fixée aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg27.

Autorise le maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Mr Lecomte demande si la prime inflation allait être mise en place, et si cela devait être fait avant janvier. Mr Philippe répond que cela va être mis en place, le délai étant avant juin 2024. Il précise qu'auparavant, cela était à destination des titulaires, mais que des propositions seront faites pour que ce soit étendu à l'ensemble du personnel.

Mme Labiche interroge sur la somme.

Mr Philippe répond que cela sera de l'ordre de 300 euros, il rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de le mettre en place.

Mr Viel demande combien il y a de titulaires sur les 12 employés communaux. Il est répondu qu'il y en a 7.

Mr Philippe précise que tout le monde joue le jeu, qu'il n'y a peu voire pas d'absentéisme, et qu'il est logique que ce soit pour l'ensemble du personnel.

Point sur le projet d'école

Présentation par Mr Philippe

- Le projet a connu des évolutions depuis 2020, la situation économique générale ayant subi de profonds changements.

Il est retenu un nouveau scénario, échangé avec le président de l'agglomération qui travaille sur ce scénario pour l'intégrer dans le plan pluriannuel.

- L'ensemble des surfaces initialement prévues sont maintenues dans ce projet (surfaces demandées par les utilisateurs).

- Pour que le coût soit maintenu à un niveau acceptable, le travail s'est orienté sur la rénovation et sur la mutualisation.

Par exemple la salle de motricité, le hall d'accueil, les toilettes, le dortoir peuvent être utilisés à la fois par école et par le centre de loisirs.

Pour le financement des surfaces, il a été pris comme critères le ration d'occupation : 0.52 pour le centre de loisirs, 0.48 pour l'école

- La cantine reste sur salle de fêtes sinon cela engendrerait un surcoût.

- Il est prévu de rénover la plupart des locaux actuels : l'ancienne cantine qui deviendra une classe et les actuelles anciennes classes de CM.

Le centre de loisirs garde ses locaux, l'actuelle classe de petite section, la yourte qui sera déplacée tout comme la ferme pédagogique.

L'actuelle classe de CP sera détruite car le préau est dangereux.

1^{ère} phase de travaux : déplacement, puis construction des nouveaux locaux.

2^e phase : classes transférées dans les nouveaux locaux et rénovation des anciens.

- Les enfants scolarisés à La Vallée intégreront l'école de Montaure, pour des raisons économiques (coût actuel : 30 000 euros versés tous les ans à La Haye Malherbe).

- Cible énergétique BBC- 40% pour bénéficier des subventions.

- Dans le meilleur des cas, début de chantier fin 2025.

Mr Lecomte remarque qu'il y a 3 ans le projet de l'ancienne municipalité était identique. « Si on reprend votre campagne, ce n'est pas ce qui était prévu, avec un projet plus grand ». Il relève un problème : la salle des fêtes subit des dégradations du fait de l'utilisation par la cantine. Mr Lecomte dit être chagriné par l'utilisation de la salle des fêtes pour la cantine, et fait remarquer que cela entraîne un temps plus faible pour ceux qui louent la salle le week-end.

Mr Philippe répond qu'il ne voit pas quel est le rapport.

Mr Lecomte fait remarquer que les études ont coûté 30 000 euros pour la commune. Mr Philippe répond que non, la commune a financé la 1ère étude, la 2^e a été partagée avec l'agglomération, la dernière a été prise en charge par agglomération.

Mr Lecomte fait remarquer qu'il s'agit dans tous les cas d'argent public.

Mr Philippe précise qu'il y a eu obligation d'adapter le projet par rapport aux coûts. Mr Lecomte répond qu'il fallait le dire aux gens.

Mme Deshayé évoque le coût important des études pour revenir à un projet ressemblant au précédent de l'ancienne majorité.

Mr Philippe répond que le projet est différent, avec la mutualisation des locaux. Mme Sassine précise qu'il avait déjà été projeté le partage des locaux avec l'agglomération, ce n'était pas la salle polyvalente de Montaure qui servait de tampon, mais celle de Tostes, avec toutes les autorisations nécessaires.

- Coût global : le reste à charge est réparti pour le scolaire 697 000 euros, pour le centre de loisirs 1 007 000 euros.

Mr Lecomte : « C'est faux, vous allez prendre 10-14% d'augmentation. Il faut prendre en compte cette augmentation dans le coût total. »

Mr Philippe répond que cela est pris en compte dans l'étude : il est prévu 3.5% d'augmentation par an.

- Financement pour la commune : cession d'actif à hauteur de 150 000 euros, plus 50 000 euros de fonds propres.

Mme Deshayé demande de quel bâtiment il s'agit ?

Mr Philippe répond qu'il s'agit de l'ancien presbytère, la locataire est au courant, il est prévu de travailler avec elle pour trouver des solutions.

- Coût pour la commune : 500 000 euros

Sachant que seront économisés 30 000 euros par an (payés à la Haye Malherbe pour les enfants à l'école de la Vallée) et la diminution des coûts d'énergie (actuellement 14 000 euros par an)

Il est possible d'emprunter de nouveau (selon la chambre des comptes) car on atteint les 15% d'excédent de fonctionnement nécessaires pour emprunter, et on est en 2022 à une capacité de désendettement de 1,9 an (il faut être sous les 10 ans pour pouvoir emprunter). Mr Philippe précise qu'en 2019 on était à 15,4 ans de capacité de désendettement.

Mme Deshayé rappelle qu'il faudra voir auprès du département.

Mr Philippe : « On travaillera effectivement avec eux, avec votre aide. Il fallait avoir le projet défini avant de les solliciter »

Mr Lecomte rappelle que la fin des crédits est prévue pour 2029 et demande si le restant des crédits sera rajouté. Mr Philippe répond que non car les intérêts ont été négociés à 0.5% pour l'emprunt actuel, pour un coût de 2000 euros d'intérêt contre 20 000 auparavant.

Mr Lecomte : « Il y a 3 ans de plus d'intérêts donc la somme totale payée est la même au final ».

Mr Philippe : « Oui mais cela a redonné de la marge de manœuvre. »

Mr Wawrzyniak : « On a pu le faire, vous n'aviez pas pu »

Mme Deshayes : « En refaisant un emprunt, chose qu'on ne voulait pas faire »

- Mr Philippe précise qu'il y aura des réunions avec l'ensemble des élus au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Mme Deshayes : « Vous le dites souvent mais au final on n'est jamais au courant des réunions, comme par exemple pour la venue du député au conseil municipal des jeunes où nous n'étions pas au courant de la date de report de la réunion. »

Mr Philippe : « C'est étonnant car cela a été envoyé à tous les élus »

Mr Lecomte : « Pourquoi tous les élus ne participent pas aux réunions ? »

Mr Philippe : « Tous les élus seront mis au courant au fur et à mesure au sein du conseil, mais il est difficile d'intégrer beaucoup de monde aux réunions où il y aura déjà l'agglomération, les institutrices, les parents d'élèves. Nous vous proposerons de participer au cœur du projet. »

Déclassement d'une portion du CR 19 et création d'une portion de voirie communale

Présentation par Mr Philippe

Changement voirie rue de la Glacière : l'entreprise Lepicard veut clore son site car s'y déroulent des rassemblements et des rodéos.

Proposition : leur céder la fin de la rue de la glacière, l'entreprise Lepicard prend à sa charge une nouvelle voirie qui contourne les silos, pour rattraper le chemin vers la forêt.

Mme Sassine : « C'est prendre le problème à l'envers : on ne se pose pas la question si ce chemin est utile et utilisé par les habitants. Je ne suis pas sûre que ce soit une bonne chose, alors qu'il y a besoin de voies vertes. Les agriculteurs y passent, mais surtout des joggeurs, des retraités, des familles l'utilisent. Surtout maintenant qu'elle est bien goudronnée »

Mr Philippe : « Il est prévu par l'agglo de le transformer en voie douce, avec des aménagements, et il ne sera utilisé que par les véhicules agricoles.

Mr Viel : « Il faut que les agriculteurs puissent aussi venir avec leurs voitures »

Mme Sassine : « Pour emprunter ce chemin, il faudra utiliser un morceau en plus de la rue Maurice Emmanuel, sans possibilité pour les piétons de se ranger »

Mr Philippe : « Un cheminement piétonnier sécurisé est prévu par l'entreprise Lepicard le long de la rue Maurice Emmanuel »

Mr Lecomte : « On aurait pu aller voir sur place »

Mr Philippe : « L'entreprise Lepicard prend tout à sa charge »

Mme Sassine : « On voudrait voir sur place avec les techniciens comment ça va se passer, étant donné qu'il y a une buse, etc...

Mr Philippe : « Ça a été vu avec les techniciens de l'agglo »

Mme Deshayes : « C'est un bien public, on aurait pu faire une enquête publique auprès des habitants qui sont concernés »

Mme Deshayes : « On n'a pas d'information sur la largeur »

Mr Philippe : « Cela sera vu avec le géomètre »

Mme Deshayes : « On n'a pas eu assez d'information alors que c'est un bien public »

Mr De La Haye relève un problème pour la mobilité des engins agricoles car l'angle sera compliqué pour retourner vers les Fosses.

Mr Lecomte : « Les chauffeurs de car font demi-tour là »

Mr Philippe : « Clore amène de la sécurité car la gendarmerie est intervenue plusieurs fois pour rodéo, drogue »

Mr De La Haye : « Les trafics de drogue ont lieu plus près de la rue de la glacière »

Mr Viel : « Il faut laisser passer pour Enedis, rehausser la ligne de téléphone »

Mr Philippe : « Cela sera affiné avec le géomètre, tous pourront venir »

4 votes contre : Mme Deshayes, Mme Sassine, Mr Lecomte, Mr De La Haye. Ils précisent qu'ils votent contre du fait de la façon dont cela est présenté !

Approbation du nouveau tableau de voies communales

Présentation par Mr Philippe

Pour donner suite à la discussion précédente, déclassement d'une portion de 133 mètres du chemin rural n° 19 dit de la Ravine (rue Maurice Emmanuel) et de la création d'une longueur de 78.02 mètres créée, qu'il se doit la mise à jour du tableau de classement des voies communales de la commune portant ainsi la longueur de la voirie en ml à 22727,85 pour le recensement 2024.

4 votes contre : Mme Deshayes, Mme Sassine, Mr Lecomte, Mr De La Haye. Comme pour le point précédent, ils précisent qu'ils votent contre du fait de la façon dont cela est présenté.

Plateforme PACTE - Syndicat Eure Normandie Numérique

Présentation par Mr Philippe

Le syndicat prend la compétence de service numérique. Ils proposent la dématérialisation notamment pour les demandes d'aides, transfert des délibérations et arrêtés vers la préfecture pour leur publication.

Quasi-obligation d'y adhérer : adhésion à Eure Normandie numérique pour bénéficier de la plateforme PACTE 10c/an/habitant soit environ 150 euros pour la commune (arrêt de la plateforme ACTE).

Adopté à l'unanimité

Mme Labiche fait remarquer qu'on n'a pas vraiment le choix

Mr Philippe confirme qu'il s'agit effectivement d'une adhésion un peu forcée

Projet une naissance un arbre

Présentation par Mme Baglan

Le projet « Une naissance un arbre » a été validé par le conseil municipal du 03/07/2023 128 arbres plantés sur le terrain communal à côté de la salle des fêtes de Montauve, permettant un îlot de fraîcheur.

Objectif : préserver le site pour au moins 10 ans

Mme Labiche fait remarquer qu'elle a assisté à la 1^{ère} réunion puis n'a plus eu de nouvelles. Elle demande de quels arbres il s'agit, et pour quelle surface.

Mme Baglan précise que la surface totale utilisée est de 600 m² avec 4 lignes de 27 arbres. Le choix des arbres est effectué par l'ONF. Ne seront pas plantés d'arbres fruitiers du fait de l'utilisation de pesticides dans les champs alentours. Les essences choisies sont le noyer commun, l'érable champêtre, le merisier, le tilleul à grandes feuilles, l'alisier torminal, le houx, l'if, le noisetier, la bourdaine, le cornoiller mâle.

Mr Lecomte trouve dommage de le faire sur le terrain communal car les jeunes y jouent au foot, s'y déroulent foires à tout et manifestations communales.

Mme Baglan dit que cela ne changera rien.

Mr Lecomte : « Bien sûr, tu ne dois pas venir aux foires à tout ! Si on voulait arrêter les festivités, on n'aurait pas fait mieux. »

Mme Baglan : « C'est le contraire, c'est pour protéger ceux qui viendront, cela n'empêchera pas les manifestations.

Mme Deshayes trouve dommage l'implantation, car la justification du nom de Terres de Bord était justement la vue à cet endroit sur les champs et la forêt derrière.

Mme Sassine rappelle que lors des commissions ouvertes avait été évoqué l'implantation de vergers dans chaque hameau. Elle se demande pourquoi ne pas avoir fait ça. Et propose 3 arbres aux Fosses.

Elle demande également si on a eu 128 naissances sur la commune.

Mme Baglan répond que non, le nombre n'est pas en rapport avec les naissances sur la commune, le calcul se fait au niveau départemental.

Mr Viel fait remarquer que le chemin a été borné, mais que les bornes ne sont pas au bon endroit. Mr Philippe répond qu'on pourra les déplacer si besoin.

Mme Labiche fait remarquer qu'au bout de 10 ans on pourrait toucher à nouveau à ce terrain et aux arbres vu que le zonage n'a pas changé.

Mme Baglan et Mr Philippe répondent que ce n'est pas l'objectif, et que le terrain est protégé pour au moins 10 ans.

Selon Mme Labiche, les essences choisies ne sont pas ce qu'il y a de mieux.

Mme Deshayes donne l'information qu'un jeune originaire d'Ecrosville vend des sapins.

Mr Philippe demande qu'il se fasse connaître pour partager l'information.

3 abstentions : Mme Labiche car elle n'a pas été mise au courant, Mme Rieucou, Mr Viel car ça empiète sur le chemin

4 votes contre : Mme Deshayes, Mme Sassine, Mr De la Haye, Mr Lecomte.

Mme Deshayes et Mr Lecomte précisent qu'ils sont favorables à l'idée mais votent contre par rapport au lieu et à la manière dont c'est fait, Mr De La Haye pour les essences plantés.

Approbation du rapport CLECT du 11 juillet 2023

Présentation par Mr Philippe

Il s'agit de la modification de charges transférées relatives à la compétence Enfance-jeunesse pour la commune d'Andé

Oui unanimité

Mr Philippe informe qu'au sujet des charges transférées, la commune actuellement avance les frais, et l'agglomération rembourse l'année suivante.

A été trouvé un accord de forfaitisation de 28 000 euros / an en 2 fois avec clause de revoyure.

Mme Sassine demande quelle est la durée de la revoyure ?

Mr Philippe répond qu'elle est de 3 ans.

Modification du PLUIH

Présentation par Mr Philippe

Pour la parcelle retenue pour 1 arbre 1 naissance, il est inscrit que cette zone est protégée pour garantir la protection de ce terrain en zone urbaine.

Il n'y a aucune autre modification.

Mr Viel demande confirmation qu'il y a des modifications par rapport aux règlements pour les clôtures
Mr Philippe répond que oui, et qu'on en a débattu et voté en conseil.

Mr Viel alerte sur la question des bâtiments d'élevage pour une même unité foncière. Cela pose problème car en zone naturelle avec plusieurs n° de cadastre, quand on le ramène à un seul n° de parcelle, la taille autorisée pour les bâtiments est trop petite pour les agriculteurs.

Mr Philippe répond qu'avant étaient autorisés 150 m2 maximum par bâtiment, maintenant 150 m2 par zone foncière, c'est donc plus large. Ça ne s'applique probablement pas aux agriculteurs.
Mr Viel répond que ça n'est pas précisé.

Mr Philippe rappelle que les réglementations ne sont pas les mêmes pour les professions agricoles.

4 abstentions : Mme Deshayes, Mme Sassine, Mr De la Haye, Mr Leconte par cohérence.

Rapport sur l'Eau

Pour information, présentation par Mme Labiche.

- Mme Deshayes relève que la différence de coût entre assaini et non assaini est important

Mme Sassine demande si l'augmentation est importante.

Mme Labiche précise que l'augmentation est de 1.93% pour le non assaini, 2.28 % pour l'assaini.

- Prix de l'eau sera écarté pour sensiblement même coût sur l'ensemble de l'agglomération d'ici fin du mandat.

Mme Sassine note qu'à la consommation dans les nappes pour Terres de Bord, s'ajoutera l'année prochaine le forage agricole à Tostes.

Mr Philippe précise que cela ne se rajoutera pas directement au volume de captage des habitations, puisque le forage de Tostes prélève dans la nappe.

Mr Viel précise que ce n'est pas la même nappe que les captages pour la commune.

- Mme Sassine demande si Véolia prévoit quelque chose pour les 18% de fuites.

Mr Philippe répond que les travaux prévus sont en grande partie sur l'ancienne agglomération Eure Madrie Seine.

Mme Sassine dit qu'il serait intéressant de connaître les investissements de l'agglomération à ce sujet.

Mr Philippe répond que les investissements ont surtout été vers l'ancienne agglomération Eure Madrie Seine.

- Mme Deshayes précise qu'il y a un PAT (projet alimentaire de territoire) sur l'agglomération.

Mr Philippe répond que oui, mais qu'il n'est pas encore finalisé.

- Assainissement collectif : 38% de la population de Terres de Bord est desservie.

Mme Sassine remarque qu'en ce qui concerne le contrôle, comme notre réseau est récent, ce ne sera probablement pas avant un certain temps.

Mr Philippe répond que le contrôle est effectué en général tous les 10 ans.

Mme Deshayes rappelle qu'à la création du SPANC, toutes les installations non collectives avaient été contrôlées, les résultats étaient catastrophiques mais il n'y avait pas d'obligation de travaux vu qu'on était en attente de l'assainissement collectif.

- Conclusion

2022 : 7.5 Millions de m3 d'eau potable ont été utilisés

Prévisions

* Travaux à l'entrée de Tostes (merlon) évoqués dans les informations du maire.

* Assainissement collectif : révision du zonage sur les Fosses et la vallée. En 2024 sera lancée l'enquête publique pour l'inscrire au PPI de l'agglo. Les études seraient prévues en 2027 pour travaux en 2028.

Mr De La Haye demande quel est le prix de l'eau au niveau agricole, s'il y a un prix préférentiel ?

Mr Viel répond que les agriculteurs paient le même prix que les autres usagers.

Mr Philippe précise que c'est pour l'eau du réseau. Les agriculteurs ayant un forage paient les travaux de forage mais ensuite par définition ne paient pas l'eau qu'ils puisent.

Rapport adopté

SIEGE : Redevance transport et distribution du gaz

Présentation par Mr Philippe

Il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de distribution gaz

La redevance s'élève à 202 euros pour Montoire et 255 euros pour Tostes.

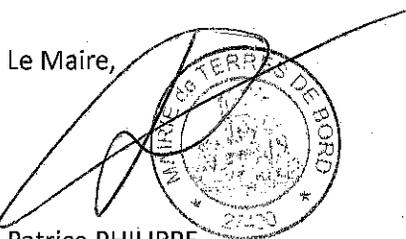
Il est demandé que le conseil municipal accepte ce montant. La redevance sera réindexée tous les ans.

Approuvé à l'unanimité

Séance levée à 22h40

Questions du public

Le Maire,



Patrice PHILIPPE

Le secrétaire de séance

Stéphane ROUSE